



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	AGENT DE DÉMOULAGE EN POUDRE DE CIRE_DISCONTINUÉ
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	230-WAX
APPELLATION CHIMIQUE	
FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613)-996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.				

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non applicable.	Pression de vapeur (mm Hg)	Non applicable.
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	Non applicable.
Densité (Eau = 1)	0.85	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non applicable.
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Poudre blanche / Sans odeur.		

SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	570°C		
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL Non applicable.
Extincteurs	Le dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse		
Procédures spéciales	Porter l'équipement de protection approprié approuvé.		
Feux spéciaux et risques d'explosion	Éviter de diriger l'eau en flamme ; peut provoquer l'écume.		



SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Non applicable.
Incompatibilité	Non applicable.
Produits dangereux de décomposition	Monoxyde de carbone et hydrocarbure.
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec de l'eau propre.
Peau	Laver les régions affectées avec de l'eau et du savon.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais.
Ingestion	Peu probable.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, la peau et les yeux.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	La poussière du produit peut causer de l'irritation.
Peau	Certains pourraient avoir une irritation de la peau de la poussière.
Inhalation	Peut affecter la capacité de la respiration.
Ingestion	N'est pas connu pour avoir des effets négatifs, mais l'ingestion est déconseillé.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Aucun des ingrédients n'est listé comme cancérogène par IARC, ACCGIH, NTP, et OSHA.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction	Aucun connu.
Sensibilité épidermique	Peut sensibiliser la peau (allergies).
Sensibilité respiratoire	Peut être irritant pour les voies respiratoires.
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage, mains	Porter des lunettes de protection.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire est requise lorsque les niveaux de contaminants aériens dépassent le TLV.
Ventilation	Utiliser dans une ventilation adéquate.
Ouïe	Aucun.
HMIS	Santé: 0 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0



SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Nettoyer normalement.
Élimination des résidus	Suivre les méthodes normales suggérées pas les autorités concernées.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés.
Manutention	Éviter le contact avec la peau ou les yeux.
Classification Relative à l'expédition	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'exp. DOT: Non réglementé. • Dénomination d'exp. TDG/UN: Non réglementé. • Numéro UN: Non réglementé. • Classe de danger: Non réglementé. • Groupe d'emballage: Non réglementé. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Non réglementé. • Classe IATA: Non réglementé. • Classe IMDG: Non réglementé.
•DOT• Classes de danger	
HMIS	Santé: 0 Inflammabilité: 0 Réactivité: 0

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.



SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System

Date de révision: Janvier 2012

FICHE SIGNALÉTIQUE / AGENT DE DÉMOULAGE EN POUDRE DE CIRE
_DISCONTINUE